



Carcassonne, le 15 octobre 2021

DETECTION U15 JOUEURS NES EN 2007

Suite aux détections de secteurs, les joueurs, dont les noms suivent, sont convoqués pour la Finale Interdépartementales de la détection des U15 qui aura lieu le

**Mercredi 20 octobre 2021 à 14h00 PRECISES,
Au Stade St Exupéry (terrain Synthétique) à Bram**
(17B Av. Georges Clemenceau, 11150 Bram)



POURQUOI LE PASS SANITAIRE ?

Le Pass sanitaire a été mis en place par le gouvernement et s'applique sur le territoire national depuis le 9 juin 2021. Il permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant l'accès à un lieu ou événement. Il est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire (décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).



LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut présenter soit :

- un certificat de vaccination avec schéma vaccinal complet (dernière injection + sept jours ou + quatre semaines si vaccin Janssen) ;
- un test RT-PCR ou antigénique ou un autotest négatif de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins onze jours et de moins de six mois) ;
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif ».



DANS QUELLES CONDITIONS LE CONTRÔLE EST-IL IMPOSÉ ?

Dès à présent aux personnes majeures, puis à partir du 1^{er} octobre à celles âgées de 12 à 17 ans.

À tou(te)s les pratiquant(e)s dès l'entrée dans un stade ou un gymnase (« Pas de Pass, pas de jeu »), aux encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) à partir du 30 août dès l'entrée dans un stade ou un gymnase, au public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un arrêté d'ouverture au public (AOP) – à la condition que le stade soit clôturé avec un ou plusieurs accès réservé(s) exclusivement à l'accès des spectateurs – et pour l'accès aux buvettes dans le cadre du règlement applicable aux hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un Pass sanitaire valide (sauf décision contraire des autorités locales).





LISTE DES JOUEURS CONVOQUÉS PAR CLUB

- **GFC** : JACQUOT Jules.
- **FA Carcassonne** : BOUNAJI Louis – GALVEZ VIGNANDO Victor - VANDEVOORDE Mylan - VIVO Bastien – AZARIOUH Amine – JEBLAOUI Rayan – MAILLOT ORDUNA Noah – MINES Baptiste - NICOL Paolo – AIT OUARET Faycel.
- **US Conques** : GUIRAUD Baptiste – COURTY Julien – GUIRAUD Joris – BAH Oumar.
- **Trèbes FC** : IMAMOUINE Sayfeddine – AHMED Fakris.
- **GOAL** : BAUZOU Enzo – DUSARIN Noham – SANCHEZ DALIAN Adrian – ANGLIO Lucas - PALANQUE Evans – ALVANITAKIS Raphaël.
- **Trapel Pennautier FC** : PECH Mathys - AZRI Amine.
- **SC Narbonne Montplaisir** : TARLIER Hugo – DESMONS Erione – TIFRAMT Moussa – MINOVES Hugo – CROS CARRE Andréa.
- **G. Corbières Sud Minervois** : CAMBON Kévin – CAMBON Gaëtan – THIVEYRAT Evan – FILALI Kenzo – MARILLAT Colin – THION Diklan.
- **FU Narbonne** : MILAN Flavio – ABARKANE Samir.



Cédric ROQUE

Conseiller Technique Départemental
En Charge du Plan de Performance et Formation

District de l'Aude de Football

E-mail : croque@occitanie.fff.fr

Téléphone : 04.68.47.39.60 | Mobile : 06.49.57.16.46

☞ TOUTE ABSENCE DOIT ETRE SIGNALÉE ET JUSTIFIÉE AU CT PPF PAR COURRIEL
AVANT LE DÉBUT DU RASSEMBLEMENT SOUS PEINE DE SANCTION.

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

7 Rue Haute – BP 1037 – 11 860 CARCASSONNE CEDEX 9
tél : 04.68.47.39.60 – secretariat@aude.fff.fr – www.aude.fff.fr